

Conditions Générales de Location courte durée

1. Application

Les Conditions Générales de Location courte durée ci-dessous sont applicables à toute mise à disposition en location de machine et/ou vaisselle, ci-après « matériel », de la part de bj-coffee SA, de manière temporaire.

2. Durée de la location

La prestation commence le jour de mise à disposition du matériel par bj-coffee SA, chez le Client, ou le jour de son enlèvement chez bj-coffee SA par le Client.

La location du matériel se termine le jour où le matériel loué a été intégralement réceptionné par bj-coffee SA, après vérification de son intégrité et de son bon état de fonctionnement.

Le Client a la faculté de prolonger la durée de location, en accord avec bj-coffee SA. Toute nouvelle période entamée de location sera facturée intégralement. Dans le cas où le Client met fin à la location avant l'échéance, le montant total de la location reste dû.

3. Mise à disposition du matériel

Sauf disposition contraire, le matériel est mis à disposition dans un conditionnement complet (carton ou caisse d'emballage), dont il est indissociable selon les termes des présentes Conditions de location.

Le conditionnement du matériel doit être conservé en bon état par le Client pendant toute la durée de la location.

Le transport et le déplacement rendus nécessaires par l'enlèvement et la récupération du matériel peuvent être effectués par bj-coffee SA ou une autre entreprise de transport.

En cas d'anomalie ou de défectuosité constatée par le Client à la réception du matériel, le Client a l'obligation d'établir un procès-verbal signé par le livreur et par ses soins, indiquant la nature et l'importance des dommages constatés. Le Client est tenu d'en aviser bj-coffee SA immédiatement.

4. Réserve de propriété

Les machines et la vaisselle livrées restent la propriété de bj-coffee SA durant toute la durée du contrat.

5. Dépannages

Les machines bénéficient pour la durée du présent contrat d'une garantie totale sur site comprenant les dépannages, la main d'œuvre et les pièces détachées nécessaires à l'entretien. Les réparations mineures s'effectuent sur site. En cas de dysfonctionnement majeur, bj-coffee SA mettra gratuitement à disposition du client une machine de remplacement.

6. Obligations à charge du client

Le Client s'engage à suivre les recommandations d'usage fournies par bj-coffee SA et/ou par le fabricant pour l'utilisation de la machine et de ses équipements, à permettre à bj-coffee SA de pouvoir intervenir sur site sans aucune entrave pour effectuer les éventuels dépannages, à s'adresser exclusivement à bj-coffee SA pour toute intervention.

7. Restitution du matériel

Le Client doit, en fin de période de location, restituer la totalité du matériel et son conditionnement en bon état de fonctionnement et de propreté.

bj-coffee SA se réserve le droit de facturer :

- les frais de remise en état, en cas de dommage ou de dégât,
- les frais de nettoyage de la vaisselle,
- le matériel non restitué.

Les consommables retournés à l'état neuf, dans leur emballage d'origine, ne sont pas facturés.

8. Droit applicable et for

Le présent contrat est soumis au droit matériel suisse.

Les parties s'engagent à soumettre tout litige concernant l'existence, l'inexistence, la validité, l'interprétation ou l'inexécution du présent contrat à la compétence des Tribunaux ordinaires de la République et du Canton de Genève.